

# PROCURATION

## Demande de document pour établir une procuration en Ethiopie

### 1. Service

L'Ambassade propose aux citoyens Ethiopiens un service pour obtenir les documents nécessaires à une demande de procuration en vue d'être légalement représenté en Ethiopie.

### 2. Modalités

Le demandeur doit se rendre à l'Ambassade pour faire sa demande auprès du Service Consulaire compétent.

Le demandeur doit produire les documents suivants :

- Une demande écrite de procuration
- La photocopie d'un document d'identité (Passeport ou Carte d'Identité)
- la photocopie d'un document attestant sa résidence permanente dans un pays de la juridiction (France, Espagne, Portugal, Saint-Siège)
- Deux photographies au format identité en couleur, de face sur fonds blanc.

### 3. Coût

Les frais de légalisation des documents sont forfaitaires. Ils sont établis et communiqués par l'Ambassade.

Ces frais ne sont pas remboursables.

---